

BILAN DE MEDICATION

GUIDE PRATIQUE



Réseau d'Enseignement et
d'Innovation pour la
Pharmacie d'Officine

reipo@chu-toulouse.fr

05 67 77 62 26 – 05 67 77 62 25 – 05 61 77 70 18

AVANT-PROPOS

Le **Réseau d'Enseignement et d'Innovation pour la Pharmacie d'Officine** (REIPO) œuvre depuis 2015 pour le déploiement du bilan de médication en soins primaires, avec le soutien de la Société Française de Pharmacie Clinique.

Le vieillissement de la population se traduit par un nombre croissant de patients âgés **polypathologiques et polymédiqués**.

Le maillage territorial des pharmaciens, leur spécialisation sur le médicament et leur proximité avec les patients en font des acteurs de santé privilégiés pour le déploiement des bilans de médication ; et ce dans le but de renforcer la collaboration entre les pharmaciens d'officine et les prescripteurs, mais aussi d'aboutir à une réduction de la **iatrogénie médicamenteuse** chez le **sujet âgé**.

Le présent guide s'inspire de l'expérience acquise sur la **région Occitanie** et vise à en faire bénéficier tous les pharmaciens qui désirent mettre en place avec leur patientèle des entretiens pharmaceutiques sous forme de bilan de médication. Il aborde notamment certains points-clé comme le recrutement des patients, la préparation de l'entretien et sa réalisation ainsi que la rédaction de la synthèse pharmaceutique.

Pour les pharmaciens qui souhaitent s'impliquer dans ce réseau, une charte d'adhésion est disponible à la fin de ce guide.

L'équipe du REIPO Occitanie

reipo@chu-toulouse.fr

LEGENDE :



Outils clés en mains



Texte de loi



Informations à retenir

BILAN DE MEDICATION :

DEFINITION

Les experts du Pharmaceutical Care Network Europe (PCNE) définissent le bilan de médication comme étant « **un entretien structuré avec un patient, dont l'objectif est d'améliorer le bon usage des médicaments. Cela implique la détection des problèmes liés aux médicaments ainsi que la délivrance de recommandations de bon usage.** ».

La Haute Autorité de Santé (HAS) définit le bilan partagé de médication comme « **une analyse critique structurée des médicaments du patient dans l'objectif d'établir un consensus avec le patient concernant son traitement, en ayant soin d'optimiser l'impact clinique des médicaments, de réduire le nombre de problèmes liés à la thérapeutique et de diminuer les surcoûts inutiles. Cette démarche impose de mettre en perspective le traitement du patient (issu du bilan médicamenteux) en regard de ses comorbidités, d'éventuels syndromes gériatriques, de ses souhaits, et d'outils d'évaluation pharmacologique comme ceux de détection de médicaments potentiellement inappropriés** »

OBJECTIFS

Cet entretien structuré avec le patient a pour objectif :

- de réduire le risque de iatrogénie,
- d'améliorer l'adhésion du patient en faisant le point sur ses connaissances, sa perception, les modalités de prise, la tolérance et l'efficacité de ses traitements,
- de réduire le gaspillage de médicaments (gestion du stock au domicile).
- d'optimiser les prescriptions médicamenteuses car, après échange avec le médecin traitant concernant les antécédents du patient, le pharmacien pourra éventuellement mettre en évidence grâce à son analyse pharmaceutique de l'**overuse**, du **misuse** ou de l'**underuse** et proposer des pistes d'optimisation thérapeutique pour y remédier.

Il a donc un objectif double, à la fois en termes de **santé publique** et **médico-économique**.



- *Quand parle-t-on de prescriptions potentiellement inappropriées ?*

Trois cas de mauvais usage des médicaments sont à distinguer :

L'« Overuse » – prescription de plus de médicaments que nécessaire,

Le « Misuse » – choix d'un médicament inapproprié au regard de la balance bénéfique/risque, ou de l'efficacité discutable,

L'« Underuse » – une indication médicale valide n'est pas prise en charge alors que des médicaments ayant prouvé leur efficacité existent.

*Legrain S, and al. 2005 ·
Spinewine A, et al. 2007*

POURQUOI UN BILAN DE MEDICATION ?

Parce qu'il représente un moyen supplémentaire d'assurer la surveillance du traitement par le pharmacien, qu'il peut motiver la formulation d'interventions pharmaceutiques et, de ce fait, renforcer la collaboration avec les médecins.



CADRE LEGAL

En France, la loi prévoit qu'un pharmacien puisse réaliser un bilan de médication qui comprend « l'évaluation de l'observance et de la tolérance du traitement ainsi que tous les éléments prévus avec le médecin pour le suivi du patient. Dans ce bilan, le pharmacien recense les effets indésirables et identifie les interactions avec d'autres traitements en cours dont il a connaissance. Il s'assure du bon déroulement des prestations associées. » (**Décret du 5 avril 2011**).

L'article 38 de la loi Hôpital Patient Santé Territoire 2009 relatif aux nouvelles missions du pharmacien d'officine, autorise le **pharmacien correspondant** désigné par le patient **dans le cadre d'un protocole** et avec l'accord du médecin traitant, à renouveler périodiquement des traitements chroniques avec possibilité d'ajustement des posologies et d'effectuer des **bilans de médication** (conditions d'applications fixées par le **décret du 5 avril 2011**).

Les pharmaciens qui entreprendront cette démarche pourront bénéficier de certaines informations cliniques et biologiques concernant le patient afin de réaliser une analyse pharmaceutique approfondie de niveau 3.

Dans ce sens, **l'arrêté du 28 novembre 2016** relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine confirme que le pharmacien peut, selon la situation du patient, proposer un rendez-vous pour une dispensation particulière ou un **bilan de médication** et stipule que le pharmacien peut recueillir des données médicales, auprès du patient ou du prescripteur dans l'objectif de détecter d'éventuelles contre-indications et afin d'évaluer le choix d'une molécule.

Le pharmacien peut donc recueillir :

- les résultats d'analyses biologiques,
- les antécédents,
- le diagnostic établi.

Le pharmacien pourra proposer une alternative thérapeutique mieux adaptée au prescripteur afin qu'il établisse une nouvelle ordonnance si nécessaire.



• **Les différents niveaux d'analyse pharmaceutique :**

Type	Contexte	Contenu	Éléments requis
Analyse niveau 1: Revue de prescription	Patient connu, sans point d'intérêt clinique nouveau	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales.	Ensemble des prescriptions, renseignements de base sur le patient
Analyse niveau 2: Revue des thérapeutiques	Patient connu, situation en évolution	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales. Adaptations posologiques, liens avec résultats biologiques, événements traceurs.	Ensemble des prescriptions, renseignements patient, données biologiques.
Analyse niveau 3: Suivi pharmaceutique	Nouvelle admission d'un patient, évolution en cours et issues non établies	Choix et disponibilité des produits de santé, posologies, contre-indications et interactions principales. Adaptations posologiques, liens avec résultats biologiques, événements traceurs. Respect des objectifs thérapeutiques, monitoring thérapeutique, observance. Liens avec conciliation, conseil et éducation thérapeutique.	Ensemble des prescriptions, renseignements et dossier patient, données biologiques, historique médicamenteux, objectifs thérapeutiques.

Groupe de travail Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) 2012

Enfin, **l'arrêté du 9 mars 2018** portant approbation de l'avenant 12 à la convention nationale du 4 mai 2012, organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie ; encadre les modalités de mise en œuvre du **bilan partagé de médication pour les personnes âgées polymédiquées**. Il est accompagné en annexe [d'un guide d'accompagnement des patients](#) et des fiches de suivi validés par la Haute Autorité de santé (HAS).

MODE OPERATOIRE

Dans le but de garantir la réussite du bilan de médication, nous vous proposons de suivre les étapes ci-dessous.

ETAPE 1 : Identifier un ou plusieurs médecin(s) volontaire(s)

ETAPE 2 : Identifier les patients communs

ETAPE 3 : Programmer le rendez-vous

ETAPE 4 : Préparer l'entretien de recueil

ETAPE 5 : Entretien recueil / Repérage de la fragilité

ETAPE 6 : Analyse pharmaceutique

ETAPE 7 : Synthèse au médecin

ETAPE 8 : Entretien conseil

ETAPE 9 : Suivi de l'observance

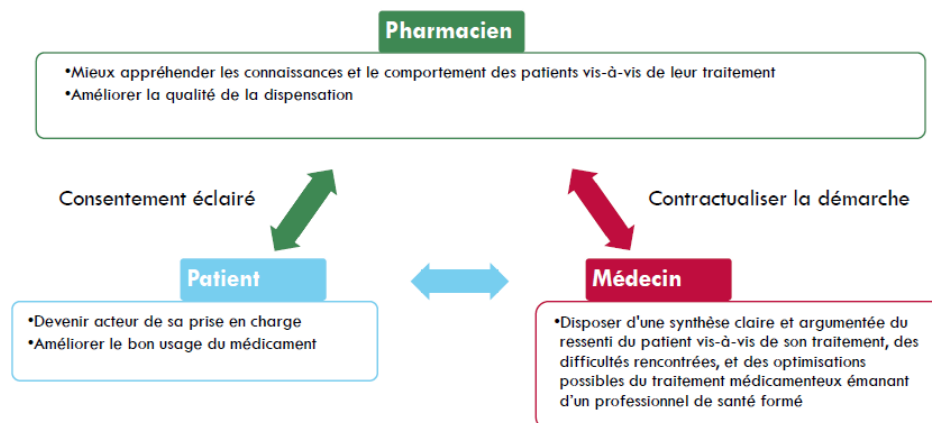
COOPERATION MEDECIN-PHARMACIEN

Compte tenu de la typologie et de la nature des actes, il s'avère que la réalisation par un pharmacien de bilans de médication et d'analyses des médicaments prescrits par un médecin en vue de l'informer des éventuelles incompatibilités et interactions susceptibles d'engendrer des conséquences néfastes rentre dans le cadre des compétences réglementaires déjà reconnues aux pharmaciens et de ce fait ne peut être considérée comme un transfert d'actes, d'activités de soins à titre dérogatoire entre ces professionnels de santé. Cette démarche de coopération ne rentre donc pas dans le cadre des protocoles de coopération tels que définis de manière limitative par l'Art. 51 de la Loi HPST.

Elle correspond à une réelle coopération entre médecin et pharmacien et son opportunité est avérée au plan de la Santé Publique, en ce sens elle mérite d'être valorisée dans le cadre des bilans de médication.

Rien n'empêche les médecins et pharmaciens participant à ce projet, s'ils le souhaitent, de formaliser leurs articulations par un protocole d'accord.

3 INTERLOCUTEURS



Collaboration des professionnels de santé du soin primaire, dans la prise en charge thérapeutique du patient âgé

Nous vous proposons de suivre les étapes suivantes pour la prise de contact avec les médecins :

1. De préparer un mail-type en mettant en pièce jointe du mail : le protocole d'accord signé de votre côté (cf. page 8 et 9).
2. Vous pouvez également y ajouter une liste de patients communs potentiellement éligibles pour qu'il vous confirme son accord pour ces patients et vous transmette les antécédents médicaux.

Pour vous aider dans la rédaction de ce mail et dans votre prise de contact avec les médecins, nous vous proposons les éléments ci-dessous :

Bonjour Dr X,

Je vous contacte concernant une nouvelle action que je souhaiterais mettre en place au sein de mon officine.

Depuis, le 1^{er} janvier 2018 l'assurance maladie a mis en place une nouvelle mission pharmaceutique : la réalisation de **bilans de médication pour les patients âgés (65 ans et plus en ALD ou 75 ans et plus) et polymédiqués avec au moins 5 principes actifs à prendre au long cours.**

L'objectif de ce bilan sera d'effectuer un entretien avec nos patients communs qui sont éligibles au dispositif afin de pouvoir **détecter d'éventuels mésusages, des problèmes de tolérance ou d'observance, mais également de faire le point sur l'ensemble des médicaments qui leur sont prescrits.**

Je souhaitais donc obtenir votre accord de participation (**formalisé par la signature du protocole d'accord que vous trouverez en pièce jointe**) et pouvoir collaborer avec vous dans le cadre de cette nouvelle mission.

Je me permettrais de vous solliciter en amont des entretiens pour **recupérer la liste des antécédents médicaux**, tant que le DMP n'est pas opérationnel. Toutes les autres informations nous seront transmises par le patient lui-même (analyses biologiques, carnet de vaccination, pilulier...etc).

A la fin de chaque bilan de médication, un **retour écrit vous sera transmis** sous la forme d'une synthèse afin que vous puissiez juger de l'intérêt d'appliquer ou non des points d'amélioration du traitement que nous aurions pu identifier. Il peut s'agir d'adapter la posologie d'un médicament à la fonction rénale d'un patient, ou de renforcer le suivi biologique de certains médicaments à marge thérapeutique étroite mais également de réévaluer des médicaments pour lesquels aucune indication n'est retrouvée. Enfin, il peut également s'agir de compléter une stratégie thérapeutique par l'ajout d'une classe médicamenteuse ayant prouvé une efficacité.

Si vous le jugez nécessaire, une copie des synthèses pourra également être envoyée aux médecins spécialistes.

Dans l'attente d'un retour de votre part vous trouverez ci- après la liste des patients que nous avons en communs et qui sont potentiellement éligibles au dispositif pour lesquels nous aurions besoin des antécédents médicaux :

- NOM / Prénom / Date de naissance

- ...



67% des pharmaciens d'officine estiment que le bilan de médication pourra améliorer la collaboration pharmacien-médecin.

Sondage réalisé du 7 au 22 avril 2017 auprès de 303 pharmacies équipées du logiciel LGPI de Pharmagest (n=490 répondants).

PROTOCOLE D'ACCORD



Quel est le thème du partenariat entre les professionnels de santé ?

Réalisation de bilans de médication sous forme d'entretiens pharmaceutiques destinés à améliorer la prise en charge médicamenteuse des patients âgés et polymédiqués.

À quel besoin de santé répond le protocole d'accord ?

La prévalence des maladies chroniques augmente régulièrement en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Aux risques liés à la polyopathie, s'ajoutent ceux liés à la polymédication et à la multiplicité des prescripteurs. La prise en charge de ces patients doit être pluriprofessionnelle : elle fait appel à la concertation entre professionnels de santé et à la délivrance au patient de messages clés harmonisés. Elle met en exergue la responsabilité du médecin traitant pour coordonner le parcours, organiser les interventions des différents acteurs et gérer les prescriptions multiples. Elle nécessite d'impliquer le patient en l'informant, en lui proposant si besoin une éducation thérapeutique, et en l'associant au suivi des décisions thérapeutiques. Le suivi des patients doit être renforcé dans les périodes à risque de rupture du parcours, en particulier après une hospitalisation, afin de prévenir le risque de réadmission non programmée.

Quelle est la spécialité des professionnels de santé impliqués, inscrite à l'article L. 4011-1 du code de la santé publique ?

Médecin traitant – Pharmacien d'officine

Quels sont les résultats attendus en termes de qualité de la prise en charge du patient ?

L'entretien pharmaceutique sous forme de bilan de médication doit permettre :

- d'informer le patient sur l'ensemble des médicaments prescrits pour l'aider à mieux comprendre l'intérêt de chaque médicament,
- d'apprécier les conditions de prise des médicaments du patient (liées à l'observance, aux effets indésirables, aux difficultés galéniques),
- d'identifier les freins à une bonne prise des médicaments (effets indésirables, manque de connaissances sur ses traitements, difficultés liées à la galénique ou au conditionnement),
- d'apprécier une éventuelle automédication
- de renforcer l'adhésion du patient aux traitements,
- d'améliorer l'observance,
- d'optimiser la prise en charge médicamenteuse du patient,
- de réduire le risque de iatrogénie associé à la prescription,
- de réduire la polymédication,

Quelles sont les étapes à mettre en œuvre ?

Etape 1 : Formation du pharmacien d'officine à la réalisation des bilans de médication (e-learning, DU Optimisation de la prise en charge médicamenteuse du patient âgé, formations à l'analyse d'ordonnances en gériatrie, accompagnement lors des 1ères séances par un pharmacien clinicien formé à la gériatrie)

Etape 2 : Echange/communication préalable entre le pharmacien d'officine et le médecin traitant sur la possibilité de mise en œuvre d'un partenariat destiné à réaliser les bilans de médication chez des patients qu'ils ont en commun. La population cible à privilégier est celle des sujets âgés de plus de 65 ans bénéficiant d'une Affection Longue Durée ou de 75 ans et plus et polymédiqués avec au moins 5 médicaments par jour. Le choix des patients reste cependant à la discrétion des professionnels de santé en cas d'identification d'un risque iatrogène chez un patient plus jeune ou prenant moins de médicaments (facteurs déclenchants : sortie d'hospitalisation, nouveau diagnostic, prescription d'un médicament à marge thérapeutique étroite, problème d'observance ...etc). Ces deux professionnels définiront ensemble les modalités de communication qui leur semblent le plus approprié (réunion de visu, échange téléphonique, messagerie sécurisée de santé, courrier postal). Signature du protocole de coopération.

Etape 3 : Identification des patients par le médecin traitant et/ou par le pharmacien et validation mutuelle de ces choix.

Etape 4 : Information du patient identifié de l'intérêt du bilan de médication et du déroulement de l'entretien (remise note d'information), puis proposition de lui en faire bénéficier (à l'initiative du médecin ou du pharmacien).

Signature du consentement éclairé par le patient. Prise de rendez-vous pour réaliser l'entretien. Remise de la liste des documents à apporter par le patient pour l'entretien (ordonnance(s) du ou des médecins, résultats de biologie, carnet de vaccination, compte rendu d'hospitalisation éventuel).

Etape 5 : Communication par le médecin traitant de la liste des antécédents et des comorbidités médicales du patient au pharmacien d'officine.

Etape 6 : Réalisation du bilan de médication par le pharmacien d'officine à l'aide du formulaire réalisé par la Société Française de Pharmacie Clinique.

1. La première partie permet le recueil des données socio-démographiques suivantes : sexe, âge, type d'habitation (domicile, foyer logement, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), le mode de vie (seul, en couple, en famille), et les éventuelles aides mises en place (aide-ménagère, portage des repas, téléalarme). L'objectif est de connaître l'environnement du patient et d'identifier une situation d'isolement social.
2. La deuxième partie permet l'identification des professionnels de santé qui prennent en charge le patient afin de pouvoir les contacter (pharmacien d'officine, médecin(s) spécialiste(s), infirmière à domicile). Cela permet d'appréhender la démarche de prise en charge pluriprofessionnelle dans toutes ses dimensions. C'est également dans cette partie que l'identité des aidants informels est recueillie.
3. La troisième partie liste les pathologies du patient ainsi que les situations pouvant prêter à une réévaluation du traitement (chutes à répétition, troubles du sommeil, incontinence urinaire, perte de poids, perte d'appétit). La liste des comorbidités permet de corréler chaque médicament prescrit à une indication médicale, puis faire le point sur leur usage approprié ou non : sur-prescription, mésusage, mais également sur la sous prescription pour certaines pathologies dont il existe des traitements efficaces. Ce recueil peut être complété par une grille annexe de repérage des signes de fragilité (questionnaire HAS, Gérontopôle de Toulouse) afin de proposer au patient, le cas échéant, un dépistage de la fragilité.
4. La quatrième partie se présente sous la forme d'un tableau où est répertorié l'ensemble des traitements prescrits, y compris ceux en automédication. Les éléments suivants seront inscrits : dénomination commune internationale ou nom commercial, posologie et moment de prise, indication, date de début de traitement. Une case est prévue en regard de chaque traitement pour cocher la connaissance par le patient de chacune des informations. Un espace supplémentaire permettra, sur chaque ligne de médicament, de préciser si besoin : un résultat biologique en lien avec ce traitement, des éléments d'efficacité ou d'éventuels effets indésirables en lien avec le médicament. Le tableau est complété par quelques questions portant sur d'éventuelles allergies médicamenteuses, ainsi que sur le statut vaccinal du patient.
5. La cinquième partie est destinée à évaluer la gestion du traitement (gestion du stock, modalités de préparation, recours à une aide extérieure) mais aussi les difficultés de prise liées à la forme galénique et qui pourraient conduire le patient à ouvrir des gélules ou écraser des comprimés.
6. La sixième partie permet d'évaluer l'observance du patient. Les facteurs de mauvaise observance peuvent être détectés en questionnant le patient sur l'utilité et son ressenti vis-à-vis de ses médicaments, ainsi que sur la faisabilité du suivi biologique inhérent à son traitement. La tolérance et la survenue d'effets indésirables sont également recueillies dans cette partie.
7. Enfin, la dernière partie permet de réaliser la synthèse de l'entretien avec le patient (reformulation des problèmes identifiés) et de lui délivrer des conseils pharmaceutiques adaptés à sa situation. Les propositions destinées au médecin traitant et aux éventuels médecins spécialistes sont formalisées secondairement dans un courrier standardisé, en regard de chaque problématique identifiée.

Etape 7 : Transmission de la synthèse de l'entretien au médecin traitant selon les modalités définies conjointement entre les deux professionnels de santé..

Etape 8 : Suivi des propositions pharmaceutiques selon les modalités définies conjointement entre les deux professionnels de santé.

Lieu de mise en œuvre ?

Les entretiens pharmaceutiques se dérouleront soit à la pharmacie d'officine dans un espace de confidentialité dédié permettant le respect du secret médical, soit au domicile du patient.

Partenariat décidé le/...../..... à

Nom, prénom et Signature du médecin traitant :

Nom, prénom et Signature du pharmacien d'officine :

REPERAGE DES PATIENTS

L'Assurance Maladie a défini les critères permettant de sélectionner les patients pouvant tirer le plus de bénéfices d'une telle démarche qui sont :

1. L'**âge** de la population cible a été déterminé en fonction des données issues de la littérature. Bien que le référentiel français pour détecter les prescriptions potentiellement inappropriées au sujet âgé (liste de Laroché) soit basé sur un seuil de 75 ans, l'ensemble des autres outils internationalement validés abaissent ce seuil à 65 ans. La population qui apparaît comme la plus exposée à la situation de polyopathie et qu'il faut privilégier pour un bilan de médication, est celle des patients de **plus de 65 ans avec au moins une ALD et celles de plus de 75 ans**. Cette population représente 9 millions de personnes
2. **Le nombre de médicaments pris au long cours**. D'après une récente étude, l'utilisation du nombre de médicaments comme critère de sélection des patients pouvant bénéficier d'un bilan de médication, s'est révélée être significative. **Le seuil de 5 médicaments (DCI) prescrits pour une durée consécutive de traitement supérieure ou égale à 6 mois** doit être retenu pour cibler les patients pouvant bénéficier d'un bilan de médication. Parmi les 9 millions, 3,9 millions sont considérés comme particulièrement exposés aux risques liés à la polymédication.

Les éléments suivants sont également retenus par la Société Française de Pharmacie Clinique comme **facteur pouvant déclencher** une proposition de bilan de médication :

- une sortie d'hospitalisation,
- la découverte d'une nouvelle pathologie, notamment les ALD,
- la prescription de médicaments à risque,
- un événement conduisant le pharmacien à se poser des questions sur l'observance, notamment une venue irrégulière à la pharmacie, un retour de nombreuses boîtes de médicaments non-utilisées,
- la survenue d'un effet indésirable médicamenteux (EIM).



Mémo pour le repérage :

Age + Polymédication ± Facteurs déclenchants



A ce stade, des **outils de communication** (établis par la SFPC/REIPO ou par l'Assurance Maladie), tels que des **dépliants et affiches**, peuvent être utilisés **comme support d'explication à votre patientèle**.

Les médicaments sont efficaces contre certaines maladies mais leur usage n'est pas anodin. Ils peuvent avoir des effets indésirables graves.

Les professionnels de santé unissent leurs efforts pour sécuriser votre prise en charge médicamenteuse.

Contact

Tampon de la pharmacie

© 2014 SFPC - Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est formellement interdite.

SE PRÉMUNIR DES EFFETS INDÉSIRABLES DES MÉDICAMENTS ...

C'est possible !

Vous avez :

- > 65 ans ou plus ?
- > Au moins 5 médicaments sur votre ordonnance ?

N'attendez plus pour demander votre entretien pharmaceutique !

L'Assurance Maladie

**Vous avez plus de 65 ans ?
Vous souffrez d'une maladie chronique ?
Vous prenez plusieurs médicaments en même temps ?**

Mieux vivre votre traitement c'est aussi l'affaire de votre pharmacien

DEMANDEZ-LUI UN BILAN PARTAGÉ DE MÉDICATION

PLUS DE SÉCURITÉ UNE ÉCOUTE DES CONSEILS UN MEILLEUR SUIVI

Vous prenez plus de 5 médicaments et il vous arrive de souffrir de certains désagréments tels que : baisse de tension, chute, confusion, vertige, perte d'appétit ou troubles de la mémoire ?

Parlez-en à votre pharmacien. Il peut vous proposer un bilan de médication.

Le bilan de médication permettra à votre pharmacien de mieux connaître votre traitement médicamenteux, et votre représentation de la maladie. Il pourra ainsi vous donner des conseils pratiques pour gérer au mieux vos traitements.

Un suivi vous sera ensuite proposé en collaboration avec votre médecin traitant

Le bilan de médication : comment ça marche ?

1 Préparation de l'entretien

- Recueil des coordonnées ;
- Recueil des ordonnances ;
- Recueil de données médicales auprès de votre médecin traitant (pathologies en cours, allergie).

2 Entretien pharmaceutique

Votre pharmacien abordera les points suivants :

- Votre connaissance du traitement ;
- Sa gestion pratique (stock, modalités de préparation et de prise) ;
- Votre adhésion concernant la prise des médicaments ;
- L'efficacité et la tolérance des différents médicaments.

3 Synthèse de l'entretien

- Synthèse des problèmes identifiés ;
- Recommandations et conseils ;
- Transmission des interventions pharmaceutiques destinées à votre médecin traitant.

L'Assurance Maladie

VOTRE PHARMACIEN EST VOTRE ALLIÉ DANS LE TRAITEMENT DE VOTRE MALADIE CHRONIQUE

6 patients sur 10 oublient parfois leur traitement

1 patient sur 3* demande un accompagnement

* Source : Étude IMS Health - CRIP 2014 / Colloque Pharma Système Qualité 2016

Prendre tous vos médicaments et y penser au bon moment est difficile à gérer au quotidien ? Il vous arrive d'oublier une prise ? Vous ressentez parfois une gêne ou un inconfort après la prise de vos traitements ?

Votre pharmacien est un professionnel de santé spécialiste du médicament et formé pour vous accompagner dans le suivi de vos thérapies. Soucieux de votre bien-être, à votre écoute et tenu au secret professionnel, il peut jouer un rôle important dans la tolérance et l'observance de votre traitement. Le partage de l'information avec votre médecin lui permettra de vous proposer un suivi adapté.

N'hésitez pas à demander à votre pharmacien un **bilan partagé de médication**. En 2 à 3 entretiens seulement par an, votre pharmacien vous apportera :

- Plus de sécurité pour votre santé, en collaboration avec votre médecin**
Comment mieux repérer les interactions entre plusieurs produits et leurs conséquences, les mauvais dosages ou utilisations...
- Une écoute et une analyse personnalisées de vos besoins**
Quel est votre ressenti par rapport à vos traitements ? Et par rapport à votre maladie ? Existe-t-il des contraintes particulières liées à votre mode de vie, votre emploi du temps ?
- Des conseils au quotidien**
Une aide pratique pour utiliser au mieux vos produits, repérer vos médicaments. Des astuces pour réduire les oublis...
- Un meilleur suivi de vos traitements**
Prenez-vous vos médicaments au bon moment ? Ressentez-vous des effets particuliers après les avoir pris ? Respectez-vous les contraintes de prise d'un médicament par rapport à un autre ?
- Une prise en charge complète par l'Assurance Maladie**
Aucune avance de frais pour vous ; le bilan est entièrement pris en charge par votre caisse d'assurance maladie.

Avec le bilan partagé de médication, votre pharmacien vous aide à mieux prendre en main votre santé !

PROGRAMMATION DU RENDEZ-VOUS

- ☑ Présenter la **démarche collaborative** tripartite,
- ☑ Expliquer les **objectifs** et le **déroulement** du bilan,
- ☑ Informer le patient de la **durée** prévue de la rencontre -> durée suggérée de 45 à 60 minutes,
- ☑ Convenir d'un **lieu** : le bilan de médication pourra être effectué à l'officine, dans un **espace confidentiel** dédié, ou au **domicile** du patient,
- ☑ Identifier les **attentes** et les **préoccupations** du patient,
- ☑ Préciser que la rencontre fera l'objet d'une **synthèse** auprès du médecin en vue d'optimiser la prescription médicamenteuse,
- ☑ Remettre **la lettre d'information** qui contient la **liste des documents** que le patient devra avoir avec lui pour réaliser un bilan détaillé et de qualité :
 - Ordonnance(s) du médecin traitant
 - Ordonnance(s) du ou des médecins spécialistes
 - Boîtes de médicaments, pilulier
 - Bilan de biologie
 - Compte-rendu d'hospitalisation éventuel
 - Carnet de vaccination



Nota bene : Profiter de la présence du patient pour éditer l'historique des dispensations de son dossier pharmaceutique et ouvrir le Dossier Médical Partagé (DMP) avec l'accord du patient.

Organisation interne avec votre équipe :

- **Registre de rendez-vous**
- **Carton de rappel de rendez-vous**

Notice d'information aux patients : Protocole BIMEDOC régional
« Bilan de médication à destination des patients âgés polypathologiques et polymédiqués »

INFORMATIONS PREALABLES :

Les professionnels de santé unissent leurs efforts pour sécuriser votre prise en charge médicamenteuse.

Pour ce faire, nous proposons aux patients âgés polypathologiques et polymédiqués qui le souhaitent, un entretien pharmaceutique afin d'effectuer un bilan de médication selon les modalités de la Société Française de Pharmacie Clinique.

Conformément à un protocole d'accord signé entre votre médecin et votre pharmacien, le bilan est mené sous forme d'un entretien d'une quarantaine de minutes, à la pharmacie ou à votre domicile, avec votre pharmacien. Il abordera votre connaissance du traitement, sa gestion pratique (stock, modalités de préparation et de prise), votre adhésion concernant la prise des médicaments, mais aussi l'efficacité et la tolérance des différents médicaments qui vous sont prescrits.

L'entretien pharmaceutique sous forme de bilan de médication a pour objectif :

- De vous informer sur l'ensemble des médicaments qui vous sont prescrits pour vous aider à mieux comprendre l'intérêt de chaque médicament,
- D'identifier vos problèmes de tolérance, vos difficultés de prise des médicaments afin de trouver des solutions pour améliorer votre quotidien,
- De diminuer le risque d'effets indésirables des médicaments.

A l'issue de l'entretien, le pharmacien réalisera une synthèse des recommandations et des conseils concernant le bon usage de vos médicaments. Il transmettra également une synthèse écrite à votre médecin traitant. Pharmacien et médecin collaboreront dans l'objectif de réaliser une optimisation de votre ordonnance en tenant compte de vos préférences.

Que vous demandera-t-on ?

Pour réaliser un bilan détaillé et de qualité, il vous sera demandé d'apporter lors de l'entretien les documents suivants :

- ✓ Ordonnance(s) du médecin traitant
- ✓ Ordonnance(s) du ou des médecins spécialistes
- ✓ Boîtes de médicaments, pilulier
- ✓ Bilans de biologie
- ✓ Compte-rendu d'hospitalisation éventuel
- ✓ Carnet de vaccination

Dans l'objectif de détecter d'éventuelles contre-indications, votre pharmacien pourra recueillir en collaboration avec votre médecin traitant :

- Les résultats d'analyses biologiques,
- Les antécédents,
- Le diagnostic établi.

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT (en trois exemplaires : patient, pharmacien
d'officine, CHU de Toulouse)**

**Protocole BIMEDOC Régional : « Bilan de médication à destination des patients âgés
polypathologiques et polymédiqués »**

Je soussigné(e)..... (nom, prénom), certifie avoir lu et compris la note d'information qui m'a été remise.

J'ai eu la possibilité de poser toutes les questions que je souhaitais au Dr (nom, prénom du pharmacien) qui m'a expliqué la nature, les objectifs et les contraintes liés à ma participation à ce protocole.

Je connais la possibilité qui m'est réservée d'interrompre ma participation à ce protocole à tout moment, sans justification et sans que cela ne remette en cause la qualité des soins ultérieurs.

Je suis informé(e) de la possibilité qu'une partie de mes données médicales soit conservée pour une utilisation ultérieure à des fins de recherche dans le respect le plus strict de la confidentialité et de manière anonyme. J'ai également été informé(e) de mon droit à m'opposer à ce que cette conservation et cette utilisation ultérieure aient lieu. J'accepte que les données enregistrées à l'occasion de ce protocole puissent faire l'objet d'un traitement informatisé.

J'ai bien noté que, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), transposé dans la législation française avec l'adoption de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, est appliqué au CHU de Toulouse, je dispose d'un droit d'accès et de rectification. Je dispose également d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre de ce protocole. Ces droits s'exercent auprès du médecin et du pharmacien qui me suivent dans le cadre de ce protocole et qui connaissent mon identité.

Mon consentement ne décharge en rien mon médecin et mon pharmacien de leurs responsabilités à mon égard. Je conserve tous les droits garantis par la loi.

Je déclare ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Ayant disposé d'une durée de réflexion suffisante avant de prendre ma décision,

J'accepte librement et volontairement de participer à ce protocole dans les conditions établies par la loi et telles que précisées dans la note d'information qui m'a été remise,

oui **non**

Je donne mon accord pour que les données anonymisées puissent être ré-utilisées aux fins uniques de recherche dans le respect de la confidentialité.

oui **non**

Je pourrai à tout moment demander des informations complémentaires au médecin et/ou au pharmacien qui m'ont proposé de participer à ce protocole,

n° téléphone de la pharmacie :


Fait àleen 3 exemplaires.

Signature du patient : Signature du professionnel de santé ayant proposé le bilan:

1^{er} feuillet: à conserver par le professionnel de santé. 2^{ème} feuillet : à remettre au patient après signature.

PREPARATION DE L'ENTRETIEN DE RECUEIL

En amont du rendez-vous :

- Impression de l'historique de dispensation et/ou du dossier pharmaceutique
- Recueil exhaustif des antécédents médicaux et comorbidités du patient auprès du médecin traitant selon les modalités conjointement établies,
-  Pré-remplir les pages du **formulaire validé par la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) ou du formulaire proposé par l'assurance maladie** à l'aide des données recueillies,
- Rappel téléphonique au patient la veille du rendez-vous pour s'assurer de sa présence,
- Préparation des documents d'informations que vous jugez utiles à remettre au patient en fonction du contexte.

L'ENTRETIEN DE RECUEIL

Après avoir obtenu le consentement signé du patient.

- ☑ Installer le patient dans un espace de confidentialité (ou au domicile) +/- accompagné d'un aidant,
- ☑ **Réexpliquer les objectifs du bilan et la collaboration mise en place avec le médecin traitant,**
- ☑ Administrer le questionnaire selon la trame rédigée en collaboration avec la SFPC et dont les items sont basés sur des éléments de la littérature.



Ce questionnaire à l'avantage de permettre le recueil des antécédents médicaux, des éléments de biologies et de certaines spécificités des patients âgés (perte de poids, incontinence urinaire, appétit, chutes etc.). De plus, il vous permettra comme le formulaire de l'assurance maladie :

- D'évaluer la compréhension du patient quant au nom du médicament, sa posologie, son indication et la façon de le prendre,
- De discuter de l'observance et de l'adhésion au traitement,
- De noter la perception du patient quant à l'efficacité et à la présence d'éventuels effets indésirables.



Communication avec le patient :

Une attention particulière doit être portée au niveau du langage utilisé par le patient afin de s'y adapter. Un silence ou une hésitation à une question peut cacher un problème de compréhension.

*Pour plus d'informations à ce sujet vous pouvez consulter le **e-learning « bilan de médication »** réalisé sous l'égide de la Société Française de Pharmacie Clinique. Il a vocation à être utilisé par les pharmaciens d'officine désirant mettre à jour leurs compétences et souhaitant proposer à leur patientèle des entretiens pharmaceutiques sous forme de bilan de médication. Le plan de formation s'articule en 3 modules :*

Module 1 : *Prise en charge médicamenteuse chez la personne âgée : Rappels*

Module 2 : *Le bilan de médication en théorie*

Module 3 : *La communication*

Pour chacun d'entre eux, il est proposé une évaluation des connaissances.

Rapprochez-vous de votre URPS ou de votre faculté pour plus de renseignements.



L'accès à un poste informatique et à internet peut être utile pendant l'entretien.

LE REPERAGE DE LA FRAGILITE

La Société Française de Gériatrie et de Gérontologie (SFGG) a adopté en 2011 la définition suivante de la fragilité : « La fragilité est un syndrome clinique. Il reflète une **diminution des capacités physiologiques de réserve qui altère les mécanismes d'adaptation au stress**. Son expression clinique est modulée par les comorbidités et des facteurs psychologiques, sociaux, économiques et comportementaux. Le syndrome de fragilité est un marqueur de risque de mortalité et d'événements péjoratifs, notamment d'incapacités, de chutes, d'hospitalisation et d'entrée en institution. L'âge est un déterminant majeur de fragilité mais n'explique pas à lui seul ce syndrome. La prise en charge des déterminants de la fragilité peut réduire ou retarder ses conséquences. Ainsi, la fragilité s'inscrirait dans un processus potentiellement **réversible**» (Rolland 2011).

Le **repérage précoce** de la fragilité chez les personnes âgées a pour objectif d'identifier les déterminants de la fragilité et d'agir sur ces déterminants afin de **retarder la dépendance dite « évitable »** et de **prévenir la survenue d'événements défavorables**.

Le **questionnaire élaboré par le gérontopôle de Toulouse** (voir Annexe de repérage de la fragilité) correspond à ces critères et il a été retenu comme pertinent par la SFGG et le Conseil national professionnel de gériatrie (CNPG) pour le repérage de la fragilité en soins primaires. Le repérage peut être réalisé à distance de toute pathologie aiguë par le médecin traitant ou par un autre soignant de premier recours : infirmière, pharmacien, kinésithérapeute, aide-soignante, etc.

Le repérage de la fragilité ne doit être envisagé et réalisé que comme la première étape d'une séquence comprenant l'**évaluation globale de la personne** et la **planification d'interventions** visant à **prévenir la perte d'autonomie, les chutes, l'institutionnalisation et l'hospitalisation**.

L'ANALYSE PHARMACEUTIQUE

L'analyse pharmaceutique de la prescription médicamenteuse :

- Est défini par le Société Française de Pharmacie Clinique comme « expertise structurée et continue des thérapeutiques du patient, de leurs modalités d'utilisation et des connaissances et pratiques du patient ».
- A pour objectif d'obtenir une optimisation de l'efficacité et de la sécurité des thérapeutiques, ainsi qu'une minimisation des coûts et une pharmacoadhérence optimale.
- S'effectue en l'absence du patient et à partir des données obtenues lors de l'entretien de recueil.

Démarche à avoir devant une ordonnance en gériatrie :

1. Regrouper les pathologies par organe
Relier les médicaments à chaque antécédent ou comorbidité connue
2. Pour **chaque pathologie** répondre aux deux questions suivantes :
Le traitement prescrit est-il en accord avec les recommandations ?
Y a-t-il un traitement efficace ?
3. Pour **chaque médicament**, réévaluer l'efficacité, la durée et la tolérance.
4. Identifier trois situations de prescription inappropriée :
L'« **overuse** » ou la « sur prescription » : utilisation de médicaments prescrits en l'absence d'indication ou d'efficacité démontrée
 - Le médicament n'a pas d'indication ;
 - Le médicament n'a plus d'indication, d'où la nécessité de revoir régulièrement les indications.
 - Le médicament est inefficace, il a un Service Médical Rendu (SMR) insuffisant.
Le « **misuse** » ou « mésusage » : utilisation de médicament dont les risques dépassent les bénéfices attendus
 - Liste de médicaments potentiellement inappropriés chez la personne âgée : liste européenne, liste de Laroche, critères STOPP & START
L'« **underuse** » ou « sous-prescription » : absence d'instauration d'un traitement efficace, chez les sujets ayant une pathologie, pour laquelle une ou plusieurs classes médicamenteuses ont démontré leur efficacité.
 - Critères STOPP & START



Tout s'apprend ! Pour réaliser une optimisation d'ordonnances en gériatrie des formations sont disponibles dans votre région. Pour connaître les différentes formations sur la région Occitanie, n'hésitez pas à contacter le REIPO reipo@chu-toulouse.fr.

En quoi consiste l'approche explicite?

- Utiliser des **listes** établies par consensus d'experts
- Liste de médicaments à éviter chez la personne âgée

Quels sont les outils disponibles?

- Liste **Européenne** (Europe) 2015
- Liste de **Laroche** (France) 2007
- Le **STOPP & START** (Irlande) 2008
- Indicateur de pratique clinique Alerte et Maitrise de la latrogénie (**AMI, HAS**)
- Critères de **Beers** (Etats-Unis) 90/97/2002/2012
- Liste de **McLeod** (Canada) 1997
- Liste de **Zhan** (Etats-unis) 2001
- Liste de **Priscus** (Allemagne) 2009

Avantages :

Reproductibilité, critères rigides, simples, analyse systématique des prescriptions

Limites :

*Doivent être adaptés à la pratique médicale de chaque pays
Manque de spécificité*

En quoi consiste l'approche implicite ?

- Analyse pharmaceutique intégrant un **jugement clinique**
- Utilisation des **données clinico-biologiques** des patients
- Réévaluation du **rapport bénéfice/risque** de chaque lignes de prescriptions au regard de chaque indication, des comorbidités et des médicaments **coprescrits**

Quels sont les outils disponibles?

- Le **Medication Appropriateness Index (MAI)**
- La **Drug Utilization Review (DUR)**

Avantages :

Analyse exhaustive et personnalisée

Limites :

*Soumis à une variabilité inter-observateur,
Peu de reproductibilité des résultats*

En partenariat avec le GIPSE, le Réseau d'Enseignement et d'Innovation pour la Pharmacie d'Officine vous propose une formation sur :



Optimisation de la prise en charge médicamenteuse de la personne âgée

Exemple du bilan partagé de médication

Formation validée DPC référence n°40441800056



PARTIE E-LEARNING (durée estimée 3h)

Module 1 : Prise en charge médicamenteuse chez la personne âgée (1h)

- Spécificités de la prise en charge médicamenteuse
- Prévention de l'iatrogénie médicamenteuse
- Optimisation des prescriptions : focus sur quelques classes thérapeutiques

Module 2 : De la théorie sur le bilan partagé de médication ... (1h)



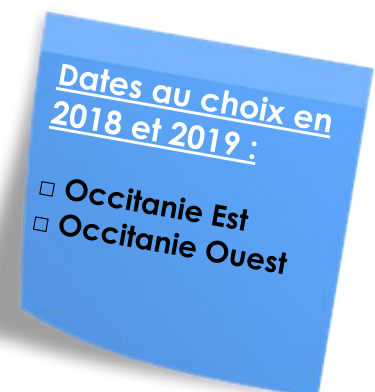
- Les étapes préalables à la mise en place d'un BPM
 - L'entretien de recueil
 - L'analyse pharmaceutique
 - La restitution des données : synthèse au prescripteur et entretien conseil avec le patient
 - Le suivi de l'observance

Module 3 : ... A la pratique ! (1h)

- 2 exemples d'optimisations thérapeutiques

PARTIE PRESENTIELLE : Analyse des pratiques professionnelles (1 journée 9H-18H)

- Mises en situation pratique à partir de jeux de rôle
- Débriefing sur l'e-learning
- Analyse en groupe des cas proposés
- Evaluation de l'impact du programme sur les pratiques professionnelles et axes d'amélioration



SYNTHESE AU MEDECIN

Formaliser vos remarques et les transmettre selon les modalités définies conjointement lors de la signature du protocole d'accord. L'étape de rédaction de la synthèse est primordiale. En effet, à défaut d'une transmission des propositions d'optimisation thérapeutique au médecin, le bilan n'aura qu'une faible plus-value et son impact positif sur la réduction de la iatrogénie ne pourra pas être évalué.



Que dit la loi à ce sujet ?

« Le pharmacien communique le bilan ainsi effectué au médecin prescripteur sans préjudice des dispositions de l'article R. 5121-170. » Décret n° 2011-375 du 5 avril 2011 relatif aux missions des pharmaciens d'officine correspondants.

« La rédaction d'une intervention pharmaceutique est conseillée lorsque le pharmacien identifie un problème mettant en jeu l'efficacité ou la sécurité du traitement. Elle permet la formalisation écrite de l'analyse pharmaceutique et sa transmission éventuelle au prescripteur.» Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine.



Introduction « type » pour la transmission de la synthèse au médecin traitant :

Nom de la pharmacie, Adresse

Objet : Bilan de médication – Nom prénom date de naissance du patient.

Docteur **XXX**,

Vous trouverez ci-dessous les éléments de synthèse du bilan de médication réalisé le JJ/MM/AAAA avec votre patient(e) au sein de notre officine / à son domicile / et ± en présence d'un aidant.

Pour rappel, l'objectif du bilan de médication est de faire le point sur les connaissances des patients vis-à-vis de leur ordonnance, leur façon de gérer les médicaments au quotidien (modalités de préparation et de prise, stockage), mais aussi d'évaluer leur adhésion, les effets indésirables éventuels et l'efficacité des médicaments. Le bilan prévoit également de corréler la prescription aux comorbidités et aux résultats d'analyses biologiques.

Méthodologie de rédaction de la synthèse

1 « Approche basée sur les éléments ressortis de l'entretien » (méthode à privilégier) :

- O Il est ressorti de l'entretien que Monsieur A présente tel effet indésirable...
- O Monsieur A nous a fait part de sa difficulté à prendre le médicament B...
- O Monsieur A pense qu'il prend trop de médicaments / que le médicament C ne lui est pas utile, de ce fait il a arrêté de le prendre le soir de lui-même...



Quelques règles pour augmenter les chances de prise en compte des interventions pharmaceutiques.

1. **Hiérarchiser et Prioriser** les interventions pharmaceutiques,
2. **Recontextualiser** l'intervention en partant des éléments recueillis grâce à l'entretien,
3. **Argumenter** avec les justifications scientifiques adéquates,

2 « Classique » :

- O Médicament A : Intervention pharmaceutique
- O Médicament B : Intervention pharmaceutique
- O Médicament C : Intervention pharmaceutique

Exemples d'interventions pharmaceutiques :

- 1) Nous vous proposons de réévaluer le traitement à visée cardiovasculaire de votre patient :
 - *nous nous interrogeons sur l'intérêt d'un anticoagulant oral direct (en l'absence de contre-indication et si la fonction rénale actuelle du patient le permet, ex : ELIQUIS) en remplacement de la COUMADINE devant la labilité des INR de votre patient (recommandations européenne de cardiologie).
 - *Monsieur A nous fait part d'incontinences urinaires et de mictions répétées toutes les nuits qui le poussent à se lever fréquemment, et dont on peut supposer une implication du FUROSEMIDE. En l'absence de signes congestifs et de poussée d'insuffisance cardiaque, nous vous proposons une réévaluation de ce traitement qui peut entraîner une déshydratation et des troubles du bilan électrolytique sanguin.

- 2) Nous vous proposons de réévaluer les traitements pour lesquels votre patient ne semble pas observant suite à l'apparition d'effets indésirables :
 - *Monsieur A réalise quotidiennement des auto-mesures tensionnelles (au moins trois fois par jour). Il modifie lui-même son traitement par EUPRESSYL. Devant cette inobservance (saut des 2 prises du soir) et l'apparition de sensation d'étourdissement et de vertiges lors de ses déplacements, nous nous interrogeons sur la présence d'épisodes d'hypotensions orthostatiques. Enfin, nous portons à votre connaissance une discordance entre votre prescription et celle de son néphrologue (cf. prescription du spécialiste EUPRESSYL : 1 gélule matin et 1 gélule soir). En cas d'arrêt de cette molécule, le LOSARTAN pourrait être augmenté à 100 mg par jour si nécessaire.
 - *suite à l'apparition de crampes, votre patient a stoppé la PRAVASTATINE qui était prescrite depuis peu. Il nous interroge sur le bénéfice réel de cette molécule. Nous l'informons qu'elle dispose dans son cas d'une indication valide dans le cadre de la prévention cardiovasculaire secondaire. Nous vous laissons juge de la maintenir ou de l'arrêter au vu de son âge et des effets indésirables déclarés.
 - *Monsieur A a le sentiment de prendre trop de médicaments, de ce fait il a arrêté de lui-même les prises de LANZOR, nous vous proposons donc une réévaluation de ce traitement pour lequel nous ne retrouvons pas d'indication au long cours.

- 3) Nous vous proposons de mettre à jour le statut vaccinal de votre patient. Il dispose d'une indication à la vaccination anti-pneumocoque au vu de sa maladie rénale chronique, ainsi que d'une vaccination antigrippale (période hivernale).

- 4) D'ajouter une supplémentation en vitamine D chez ce patient présentant des risques de chutes (ex : UVEDOSE 1 ampoule /3mois).

- 5) Pour simplifier le traitement par LEVOTHYROX, à la posologie actuelle quotidienne de 75µg + 1/2cp à 25µg (soit 87,5µg/j), il est possible de prescrire directement ½ cp de LEVOTHYROX 175µg/j, afin d'éviter le risque de confusion entre les deux dosages.

Comment transmettre les synthèses aux médecins ?

Une solution, la messagerie sécurisée de santé !



- ☑ **Pour s'inscrire** : <https://medimail.mipih.fr/?m=register> → compléter le formulaire ci-dessous :

Inscription

Veuillez remplir ce formulaire afin de vous inscrire.
Vous recevrez un message afin de confirmer et compléter votre inscription.

Adresse mail :

Validation de l'adresse mail :

Nom :

Prénom :

Une fois le formulaire complété et envoyé, vous recevez une confirmation d'inscription sur l'adresse mail que vous avez renseigné (exemple ci-dessous) :

Pour confirmer votre inscription, veuillez cliquer sur le lien suivant ou le copier pour le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur :

<https://medimail.mipih.fr/?m=register&ref=20151535560z0F4E1eVfJYf0bPH51609>

Vous pourrez immédiatement accéder aux messages sécurisés qui vous ont été adressés et finaliser votre inscription.

Cordialement,
le service Medimail

→ Cliquez sur le lien présent dans ce message pour atteindre le formulaire permettant de **finaliser l'inscription** (nécessité de vous munir de votre n° RPPS). Vous recevrez ensuite sous quelques jours une confirmation d'activation du service medimail.

- ☑ **Pour utiliser Medimail** : se connecter via l'adresse <https://medimail.mipih.fr/>

Medimail s'utilise comme une messagerie classique à l'aide des onglets « Nouveau message », « Messages reçus » et « Messages envoyés ». Les messages envoyés et reçus via Medimail sont automatiquement sécurisés.

Pour toutes vos questions au sujet de Medimail, consultez le site du MIPIH :

<https://medimail.mipih.fr/infomedimail/> → rubrique



ENTRETIEN CONSEIL

Synthèse orale de l'entretien qui reprend les problèmes identifiés et délivrance de conseils de bon usage. Des documents tels que des fiches explicatives des règles hygiéno-diététiques, du mode d'utilisation de certains médicaments ou de dispositifs médicaux ainsi que l'impression d'un plan de posologie peuvent servir de repère au patient.



Que dit la loi à ce sujet ?

L'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation recommande aux pharmaciens de proposer un plan de posologie pour les patients polymédiqués ou âgés.



La Fédération Internationale Pharmaceutique (FIP) propose aux professionnels de santé, un logiciel permettant d'éditer des plans de posologie à l'aide de pictogrammes facilitant la compréhension (format visuel, différentes langues disponibles). *Disponible sur : <https://www.fip.org/pictograms>*

SUIVI

- ☑ **Recueillir et tracer** les modifications apportées aux prescriptions médicales lors des visites ultérieures du patient.
- ☑ La **mise à jour du dossier patient** est recommandée afin de faciliter le suivi des interventions pharmaceutiques pour l'ensemble des pharmaciens de la pharmacie d'officine. Chaque officine établit **sa propre organisation interne**.
- ☑ **Suivi de l'observance** : L'assurance maladie prévoit d'utiliser les 6 questions issues du questionnaire du Girerd pour évaluer l'observance des patients au cours d'un BPM.. Une comparaison des résultats avec le premier entretien sera réalisée :
 - L'observance est bonne dans les deux entretiens
 - L'observance s'est améliorée entre les deux entretiens
 - L'observance a diminué entre les deux entretiens. Il est nécessaire de s'entretenir avec le patient pour en trouver la raison et proposer un plan d'action en collaboration avec le médecin traitant



Le taux d'acceptation des interventions pharmaceutiques par les médecins traitants dans le cadre des expérimentations de bilans de médication en milieu communautaire varie de 46,2% à 54,9%.

Rose O, et al. 2016, Doucette WR, et al. 2006, Chau SH, et al. 2016

TARIFICATION

La convention nationale pharmaceutique entre les syndicats et l'assurance maladie prévoit :

Une mise en œuvre du **bilan de médication** pour les patients âgés de 65 ans et plus en ALD et pour les patients de 75 ans polymédiqués **à 60€** pour l'entretien initial, 30€ pour un entretien les années suivantes en cas de nouveaux traitements et 20€ pour les années suivantes sans nouveau traitement.



90% des pharmaciens d'officine estiment qu'un financement de ces bilans de médication est indispensable.

Sondage réalisé du 7 au 22 avril 2017 auprès de 490 pharmacies équipées du logiciel LGPI de Pharmagest.

Protocole d'accord entre l'Union National des Caisses d'Assurance Maladie et les syndicats représentatifs des pharmaciens d'officine (1) (Avenant n°11 à la convention nationale pharmaceutique) :

Première année	Années suivantes (si nouveaux traitements)	Années suivantes (si même traitements)
<p>Entretien initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> -explication au patient -recensement de l'ensemble des traitements prescrits -entretien d'évaluation (objectifs = ciblé les axes prioritaires pour l'accompagnement) <p>Analyse des données par le pharmacien, collaboration avec le médecin traitant (avec accord du patient) « il formalise ses recommandations aux prescripteurs par <u>MSS</u>, et les intègrent au sein du <u>DMP</u> ».</p> <p>Entretien « conseil » :</p> <ul style="list-style-type: none"> -conclusion de l'analyse faite au patient, conseils adaptés en termes de bon usage, -axé sur la ou les thématiques prioritaires <p>Suivi de l'observance.</p>	<p>-Actualisation de l'analyse initiale</p> <ul style="list-style-type: none"> -organise un entretien «conseil» sur le même mode que celui mis en œuvre la première année -assure le suivi de l'observance 	<p>- Au moins 2 suivis de l'observance</p>
60 euros (intégré aux ROSP)	30 euros	20 euros

SOURCES :

1. 201704271805370.2017_04_26_protocole_accord-seance_nego_pharma.pdf [Internet]. [cité 28 avr 2017]. Disponible sur: http://www.apmnews.com/documents/201704271805370.2017_04_26_protocole_accord-seance_nego_pharma.pdf

Charte du Réseau d'Enseignement et d'Innovation en Pharmacie d'Officine

Présentation

Ce **Réseau d'Enseignement et d'Innovation en Pharmacie d'Officine (REIPO)** s'est créé au cours de l'année 2015 à l'initiative du service de pharmacie clinique de la faculté de pharmacie. Son comité de pilotage est constitué de membres représentant :

- la Faculté de Pharmacie de Toulouse,
- l'Association à la Formation Continue des Pharmaciens de Midi Pyrénées (AFPM),
- le Collège des Pharmaciens Conseillers et Maîtres de Stage,
- l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Occitanie,
- l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Médecins Occitanie,
- le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens,
- l'Assurance Maladie,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie,
- et l'Equipe Régionale Vieillesse et Prévention de la Dépendance.

Objectifs

- Démontrer l'intérêt des interventions pharmaceutiques dans la prise en charge pluridisciplinaire du patient,
- Evaluer l'efficacité des nouvelles missions du pharmacien d'officine dans le cadre du développement d'actes pharmaceutiques rémunérés,
- Fédérer les initiatives individuelles.

Missions

- Formation continue des pharmaciens d'officine à la prise en charge thérapeutique des patients avec un focus particulier sur la personne âgée
- Evaluation des pratiques professionnelles existantes
- Intégration des équipes territoriales vieillissement et prévention de la dépendance
- Proposer des actions innovantes de santé publique en lien étroit avec les divers acteurs de santé
- Répondre à des appels à projets sur le bon usage des médicaments en soins primaires afin de pouvoir disposer de financements pour déployer de nouvelles activités pharmaceutiques.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, Profession)....., **m'engage à soutenir les actions portées par le REIPO**. Selon mes disponibilités, je pourrai participer notamment à des séances de formation et à des expérimentations relatives à des nouvelles pratiques de pharmacie à l'officine (entretiens patients, bilans de médication...)

Fait à, le mail :

Signature

à retourner au reipo@chu-toulouse.fr